Gérontopôles et résidence autonomie

DÉCRYPTAGE PUBLIÉE LE 29/04/2014

Saisine liée : PROJET DE LOI RELATIF À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Des exemples pour l’avenir

Adapter la société au vieillissement peut passer par la création de structures innovantes de divers types gérontopôle, résidence autonomie, co-location intergénérationnelle… et par le développement de nouvelles manières d’habiter.

Le gérontopôle, une nouvelle expérimentation à généraliser

Le gérontopôle est une structure hospitalouniversitaire tout à fait innovante qui regroupe dans un même lieu des activités de soins, de formation, de recherche pluridisciplinaire et d’innovation technologique. Son rayonnement est régional. Aujourd'hui, il en existe deux en France, à Nantes et à Toulouse.

Les rapporteurs de l'avis, Monique BOUTRAND et Daniel PRADA, sur l'adaptation de la société au vieillissement, accompagnés d'une délégation de la section des affaires sociales, sont allés à Nantes à la rencontre du professeur Gilles Berrut et de son équipe.

Le gérontopôle renouvelle l'approche de l’accompagnement de la personne âgée appréciée dans sa globalité, avec ses fragilités mais aussi sa capacité à rester autonome sur son lieu de vie et en relation avec son entourage. La coordination des différents acteurs médicaux et la prise en charge des parcours individuels sont particulièrement importantes pour permettre à la personne de rester chez-elle quand elle le souhaite.

La démarche pluridisciplinaire du gérontopôle est de proposer des solutions novatrices dans tous les domaines de la vie de la personne âgée, l'habitat (adaptable et évolutif) l'accès au territoire (transports collectifs..), l'accès aux soins.

Ces innovations sont créatrices de richesses et d’emplois et intéressent les entreprises partenaires du gérontopôle qui souhaite

développer ses activités de valorisation avec la Chambre de commerce et d’industrie. Pour le CESE, cette expérimentation doit être généralisée sur le territoire.

Focus sur le développement de nouvelles manières d'habiter liées au vieillissement

Un « chez soi » peut aussi être un appartement dans un collectif adapté. Solitude ou sentiment d’insécurité peuvent amener une personne âgée à souhaiter trouver un nouveau domicile dans un environnement sécurisé offrant des services collectifs.
Les résidences autonomie que le projet de loi suggère de rénover et développer sont l'une des réponses à ce besoin. Le CESE approuve la création et le financement d’un « forfait autonomie » prévus par le projet de loi, afin d’y faire vivre animation et activités extérieures pour maintenir le lien social. La création d’une certification pour les « résidences services » permettra de renforcer leur encadrement juridique et d’améliorer l’information.
Des projets innovants émergent aussi, tels la colocation entre seniors ou l’échange jeune/âgé. Des expériences d’habitat intergénérationnel rassemblent des étudiants, des familles et des âgés qui s'engagent en signant une charte à faire vivre entre eux une cohabitation bienveillante. Mais le développement de ces projets est parfois contrarié par des règlementations spécifiques liées au bâtiment et à chacune des populations accueillies. Le CESE regrette la non-prise en compte dans le projet de loi de ce type d’habitat et des difficultés qu’il rencontre. Dans toutes les formes d’habitat collectif, la présence d’une personne assurant une « veille bienveillante » est essentielle. Un financement modique par tous les locataires, prévu dans la charte d’entrée, peut permettre de la financer pour partie.

© - copyright CESE - Septembre 2026